

DIRECTIVES DE RÉDACTION D'UN RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

La péninsule de Mulinu'u, Baie de Vaiusu, Apia, Samoa. © Stuart Chape



An initiative of the African, Caribbean and Pacific
Group of States funded by the European Union



PROE
Programme régional océanique
de l'environnement

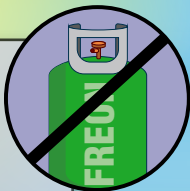
ACP MEAs 2

THÈMES D'UN RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

ATMOSPHÈRE ET CLIMAT

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre

- Contribuer à réduire les effets du changement climatique et la dépendance aux combustibles fossiles
- Le changement climatique diminue la disponibilité d'eau douce, et a pour conséquences de mauvaises récoltes et l'apparition de maladies à transmission vectorielle
- Réduire l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone
- La couche d'ozone protège des rayons solaires UV nocifs



CULTURE ET PATRIMOINE

Préserver le régime alimentaire traditionnel

- Profiter des aliments locaux et variés, tout en maintenant la biodiversité dans l'agriculture

Créer des opportunités dans l'écotourisme

- Maintenir les conditions environnementales traditionnelles tout en valorisant les économies locales et nationales



MILIEU TERRESTRE

Maintenir les forêts et les arbres

- Fournir un habitat et de l'oxygène
- Les arbres et forêts contribuent à la santé des bassins versants, aux activités de loisirs et aux moyens de subsistance

Protéger l'agriculture

- La propreté et la fertilité du sol sont importantes pour les cultures
- La variété des cultures contribue à un régime alimentaire varié, à une bonne nutrition et à la diversité agricole



EAU

Maintenir un approvisionnement en eau propre

- Améliorer la vie végétale et animale
- Fournir de l'eau propre pour boire, nager et se baigner
- Prévenir les maladies d'origine hydrique

Prévenir la pollution de l'eau

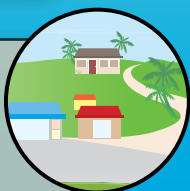
- Réduire les activités humaines nuisibles à la qualité de l'eau douce (p. ex. les déchets en plastique non mis au rebut, l'augmentation de nutriments dans l'eau)
- Assurer une meilleure oxygénation de l'eau, des pêcheries et des écosystèmes aquatiques sains



ESPACE BÂTI

Veiller à un bon assainissement et une gestion correcte des déchets

- Réduire les espèces nuisibles et envahissantes, ainsi que la contamination de l'air et de l'eau
- Assurer un cadre de vie propre pour la santé humaine
- Une bonne planification urbaine et des ÉIE contribuent à des villes plus vivables et à un environnement plus sain



BIODIVERSITÉ

Préserver les espèces endémiques

- Réduire l'impact des espèces envahissantes
- Protéger les zones au profit de la vie humaine, animale et végétale.
- La diversité de la faune et de la flore est essentielle au bon fonctionnement des écosystèmes



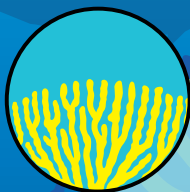
MILIEU MARIN

Maintenir la propreté des océans

- Prévenir l'entrée de polluants toxiques dans l'alimentation tirée de l'océan (c'est-à-dire les poissons et les plantes)
- La propreté de l'eau de mer garantit la sécurité sanitaire des activités aquatiques de loisirs et du tourisme

Protéger les récifs coralliens

- Les récifs coralliens sains protègent le littoral de la houle et des tempêtes tropicales, ils procurent un habitat aux espèces côtières utilisées pour la pêche, et ils créent les plages



EN QUOI CONSISTE UN RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT ?

Un *rapport national sur l'état de l'environnement* fournit des informations sur l'état de l'environnement et de la société, les tendances et les contraintes observées dans le pays et dans la mer qui l'entoure. En examinant l'état actuel des indicateurs environnementaux influencés par les pressions nationales, régionales et mondiales, le processus de préparation du rapport sur l'état de l'environnement forme la base d'une planification environnementale et du développement durable efficaces.

Le rapport fait appel à des indicateurs sur l'état et sur les tendances afin d'évaluer l'impact de cet 'état', non seulement sur l'environnement, mais également sur l'économie et les modes de subsistance des citoyens du pays. Le terme "environnement" est employé de manière globale et inclut des indicateurs biophysiques, sociaux et économiques.

Un rapport sur l'état de l'environnement devrait être établi tous les cinq ans.

POURQUOI ÉTABLIR UN RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT ?

Le processus rassemble des données sur les enjeux environnementaux actuels d'un pays, et il ébauche, dans la mesure du possible, d'éventuelles solutions pour y remédier. Le processus de rédaction d'un rapport sur l'état de l'environnement rationalise l'adhésion aux exigences nationales et internationales en matière de surveillance et de reporting requises par les ministères, les bailleurs de fonds et les secrétariats des AME.

COMMENT UTILISER UN RAPPORT SUR L'ÉTAT DE ENVIRONNEMENT ?

- **Planification du secteur national de l'environnement** : Intégration dans les *stratégies nationales sur la gestion de l'environnement* (SNAGE) et les *plans nationaux de développement durable* (NSDP). Le *rapport sur l'état de l'environnement* recense les lacunes et priorités reprises dans la SNAGE et le NSDP.
- **Reporting des accords multilatéraux sur l'environnement** : Les États insulaires océaniques peuvent utiliser les rapports sur l'état de l'environnement et leurs indicateurs pour satisfaire à leurs obligations de reporting internationales et relatives aux AME.
- **Identification de projets** : Un rapport sur l'état de l'environnement identifie les lacunes présentes dans les données, le suivi et la mise en œuvre ; il constitue donc une excellente base pour l'élaboration de nouveaux projets.
- **Collaboration transsectorielle** : Les rapports sur l'état de l'environnement détectent les opportunités de collaboration interagences.
- **Rapports sur les objectifs de développement durable** : Les indicateurs de rapports sur l'état de l'environnement peuvent être adaptés aux exigences de reporting des ODD et servir ensuite aux communications nationales.



PLANIFICATION



1 PLANIFICATION

Le ministère de l'Environnement envoie une demande au PROE confirmant le soutien national et l'engagement du gouvernement en faveur de l'élaboration d'un rapport sur l'état de l'environnement. Un/e chef d'équipe issu/e de l'autorité de tutelle (division pour l'Environnement, département de l'Environnement, ministère de l'Environnement, etc.) est alors désigné/e et chargé/e d'assurer la présidence du processus d'élaboration du rapport sur l'état de l'environnement. Ce/cette président/e procède à la rédaction du rapport ou en confie la rédaction à un/e consultant/e.

PARTICIPATION



2 PARTICIPATION

Impliquer des parties prenantes, c.-à-d. par exemple des représentants issus du secteur public ou de différents secteurs de la société civile tels que l'environnement, l'agriculture et la pêche. Cette participation est essentielle au renforcement des capacités, car les conditions environnementales sont influencées par de nombreux secteurs. Les informations fournies par ces autres secteurs sont déterminantes pour obtenir un rapport complet sur l'état de l'environnement.

ANALYSE ET APPORT DE DONNÉES



3 COLLECTE, ANALYSE ET APPORT DE DONNÉES

Recueillir des données provenant de rapports publiés, ainsi que de bases de données ministérielles et d'ensembles de données non publiés. Les données doivent être nettoyées, traitées et analysées pour identifier des tendances — qui forment la base des indicateurs — puis le/la président/e ou l'expert/e insèrent les données dans le formulaire de rapport. Les parties prenantes se réunissent ensuite pour apporter leur contribution et expliquer la raison d'être des tendances.

1 PLANIFICATION

Rédaction d'une lettre et recrutement

2 PARTICIPATION

Implication des parties prenantes

3 COLLECTE, ANALYSE ET APPORT DE DONNÉES

Collecte et analyse de données

1 – 2 MOIS

1 SEMAINE

2 MOIS

D'UN RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

ATELIER, RÉDACTION ET EXAMEN



4 ATELIER, RÉDACTION ET EXAMEN DU RAPPORT

Les chefs de file de secteurs peuvent contribuer à la rédaction du rapport, mais le/la président/e ou l'expert/e sont responsables de la finalisation du projet de rapport. Ce projet est distribué aux parties prenantes et partenaires nationaux pour en vérifier et corriger le contenu. Le/la président/e ou l'expert/e rédigent ensuite la préface du rapport, les remerciements ainsi que le résumé analytique, et il/elle procèdent à une révision éditoriale professionnelle puis à l'examen de la version définitive du rapport sur l'état de l'environnement qui est enfin soumis au/à la ministre pour approbation.

MISE EN PAGE ET APPROBATION



5 MISE EN PAGE ET APPROBATION

Le document approuvé est envoyé à un graphiste pour la mise en page. Il est important que le document envoyé à la mise en page soit bien la version définitive et approuvée par les parties prenantes, car les révisions ultérieures sont longues et très onéreuses. Le document final est préparé après l'approbation nationale.

PUBLICATION ET DIFFUSION



6 PUBLICATION ET DIFFUSION

Après son approbation, la version finale du rapport sur l'état de l'environnement est publiée et diffusée aux parties prenantes, aux partenaires de développement et au grand public. Cette diffusion peut se prendre la forme de distributions de versions papier ou de diffusions de versions électroniques, et par le biais d'une campagne officielle de lancement national à des fins de sensibilisation.

4 ATELIER, RÉDACTION ET EXAMEN DU RAPPORT

Tenue d'un atelier et rédaction d'un rapport

3 MOIS ET 1 SEMAINE

5 MISE EN PAGE ET APPROBATION

Obtenir l'approbation officielle, rédaction et mise en page du rapport

2 MOIS ET 1 SEMAINE

6 PUBLICATION ET DIFFUSION

Publication du rapport

2 SEMAINES

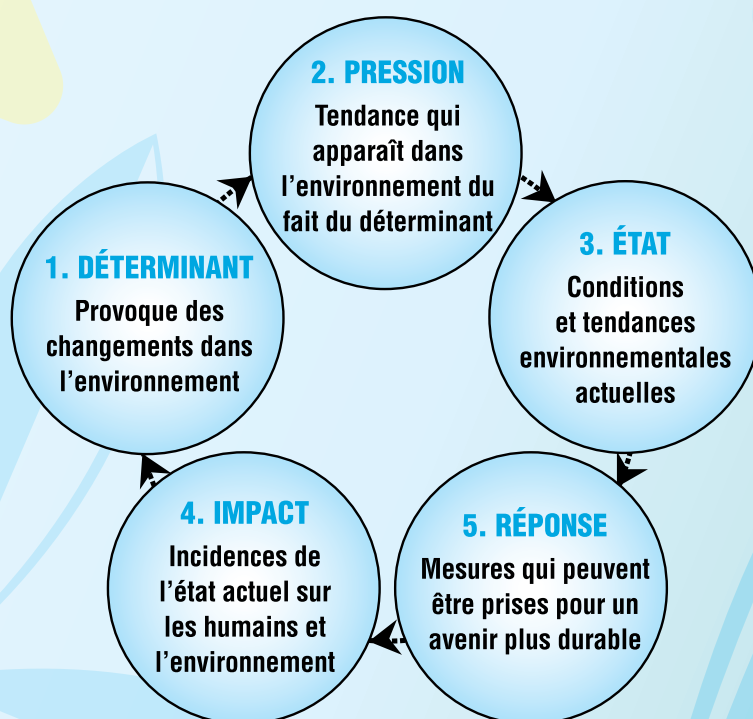
DURÉE TOTALE DE RÉALISATION D'UN RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

~10 MOIS

QUEL EST LE RÔLE DU PROE DANS L'ÉLABORATION D'UN RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT ?

- Assistance pour l'élaboration d'un rapport sur l'état de l'environnement : faciliter le processus et la tenue de réunions, de consultations intersectorielles et d'évaluation des données.
- Renforcement des capacités et assistance pour l'analyse, l'examen, le nettoyage ainsi que le traitement des ensembles de données, et stockage des données sectorielles pertinentes pour une utilisation future.
- Élaboration de modèles de rapports nationaux sur l'état de l'environnement y compris des indicateurs et des exemples de méthodologie ; assistance dans l'utilisation des informations de l'état de l'environnement pour rédiger les rapports requis par les AME, et la présentation.

Cadre de rapport sur l'état de l'environnement (modèle DPSIR*)



* Le modèle DPSIR "Déterminant-Pression-État-Impact-Réponse" est la référence mondiale pour les rapports sur l'état de l'environnement et fait partie de l'approche systémique qui prend en compte les facteurs sociaux, politiques, économiques et technologiques, ainsi que les forces associées à la nature.

COLLABORATEURS

Paul Anderson, Whitney Isenhower, et l'équipe de surveillance et gouvernance environnementales du secrétariat du programme régional océanien de l'environnement (PROE).

Le PROE tient à remercier les Îles Cook, Fidji, et la République des Îles Marshall pour leur précieuse contribution au processus d'élaboration de l'état de l'environnement, ainsi que l'Union européenne, le secrétariat ACP, et le programme environnement de l'ONU pour leur partenariat.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter www.sprep.org/Environmental-Governance-Monitoring/overview



An initiative of the African, Caribbean and Pacific Group of States funded by the European Union



PROE
Programme régional océanien de l'environnement

ACP MEAs 2

ISBN: 978-982-04-0729-9 (version papier)
978-982-04-0730-5 (version électronique)

SPREP PO Box 240, Apia, Samoa +685 21929 sprep@sprep.org www.sprep.org

Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.